

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2011 A 19H30</p>

Après signature de la feuille de présence, les procurations et les excusés sont annoncés.

PRESENTS

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M AZANZA / M GUASH / M QUINTILLA / MME GASC / M TOUYAROU / MME LABARTHE / MME LABARRERE / M LABURTHE / MME LABAT M / MME LEJEUNNE / MME SEMPERE / M DESANGLES / M COURREGES / M FALTRAUER / MME GREGNANIN / MME LABAT A / MME MAGNOUAC / M BOUNET / MME ROLANDO

EXCUSES

MME FOURTEAU-MONTPEZAT / M DECHE / M LABERGERE / MME OUAHABI AL HASSANI / M BENOIT / M COMET

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION

MME FOURTEAU-MONTPEZAT / MME OUAHABI AL HASSANI / M COMET

Monsieur le Maire présente le compte-rendu/procès-verbal de la séance du 15 février 2011. Celui-ci est adapté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la séance en demandant le retrait de la question 4, la CCGA devant délibérer à nouveau avant que le Conseil Municipal puisse se prononcer. Il demande l'inscription d'une question supplémentaire (transmise par mail/courrier) pour désigner le notaire chargé d'établir l'acte de cession de la voirie Edouard Piette par Monsieur Muccignato à la commune.

Le Conseil Municipal approuve la l'unanimité. L'ordre du jour devient donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
 2. SOCIETE REALITE INFORMATIQUE – CONVENTION FORMATION ELECTIONS
 3. REHABILITATION ECOLE MATERNELLE BEAUSOLEIL – SUBVENTION DETR 2011
 4. TRANSFORMATIONS EMPLOIS
 5. RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES
 6. CONVENTION ENTRETIEN LOCAL SDF
 7. MARCHE NUMERISATION CINEMA
 8. DESIGNATION NOTAIRE RETROCESSION MUCCIGNATO
-
- QUESTIONS DIVERSES

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires, inscrit dans la loi, est instauré pour fixer les objectifs à poursuivre en cours d'année et les tendances générales.

Monsieur le Maire présente ses propositions d'orientations.

" Mes chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire de cette année s'appuie sur une année pleine de recul par rapport aux réformes marquantes de 2010 (suppression de la taxe professionnelle, réforme des collectivités territoriales).

Les incertitudes de l'an passé, qui nous avaient contraints à repousser à l'extrême limite le vote du budget, ne sont pas totalement levées, mais il semblerait que nous ayons un petit peu plus de lisibilité quant à l'évolution de nos ressources fiscales.

Crise économique, suppression de la taxe professionnelle, réforme des collectivités territoriales, passage en intercommunalité, 2010 fut une année riche en événement, ou le montage du budget s'avérait une opération périlleuse au regard des interrogations soulevées par tous ces bouleversements.

2011 sera une année de consolidation et de confirmation des changements amorcés en 2010.

Les dotations de l'Etat aux collectivités seront gelées pendant quatre ans, en application de la Loi de programmation des finances publiques 2011-2014.

Le renforcement des mécanismes de péréquation sera le deuxième chantier initié par le comité des finances locales (CEL).

Les ressources des collectivités sont préservées. Le principe de compensation de la réforme est rigoureusement respecté.

Par ailleurs, un fonds alimenté par un écrêtement sur les collectivités enregistrant une croissance de leur produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supérieure à la moyenne, alimentera la péréquation.

Le FCTVA ne sera pas concerné par le gel ainsi que le produit des amendes de police.

La dotation de solidarité rurale passée de 420 M€ en 2004 à 802 M€ en 2010 progressera à nouveau de 50 M€, bénéficiant prioritairement aux plus petites communes.

Fort de ces constatations, j'ai souhaité que les services de la Trésorerie Générale nous fournissent un audit de nos finances, intégrant les nouvelles ressources fiscales, le transfert des compétences et de fiscalité de l'intercommunalité. Le chiffrage des différents projets en cours et à venir avec pour objectif le calcul de notre capacité d'investissement. Cet audit était certes nécessaire suite à tous les changements intervenus en trois ans par les réformes et le choix d'intégrer une intercommunalité.

Ce rapport nous permettra d'arbitrer nos choix d'investissement, sera un cadre financier qui limitera notre action puisque nous souhaitons jusqu'à la fin de mandat, travailler à taux communaux constants.

Je rappelle que dans le débat d'orientation budgétaire 2010, nous avons affiché comme ambition la réalisation de cinq grands projets :

- ⇒ le tour de ville/aménagement des espaces publics : achèvement des travaux fin mars 2012.*
- ⇒ la bibliothèque/médiathèque*
- ⇒ le pôle archéologique*

⇒ *l'espace Raphaël (espace dédié aux associations et aux services municipaux)*

⇒ *l'acquisition de réserve foncière à orientation commerciale et artisanale*

De plus, certains services (enfance-jeunesse, professionnalisation bibliothèque, office de tourisme) se sont structurés, étoffés et impactent donc les budgets de fonctionnement.

Dans la réforme des collectivités territoriales, j'aimerais développer deux points qui me semblent importants :

- a) le renforcement du bloc communal/intercommunalité*
- b) la répartition des compétences et des financements clarifiés*

La commune, au plus près des besoins du terrain, conserve sa clause de compétence générale. Avant fin 2011, les schémas départementaux de coopération intercommunale seront élaborés. L'objectif est de remettre de la cohérence dans les territoires, de permettre à des intercommunalités d'atteindre des tailles critiques pour avoir une véritable action, une véritable efficacité sur les zones d'influence.

La répartition de compétences, qui est un sujet hautement sensible, me semble indispensable à clarifier.

Certains projets finançables par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, l'intercommunalité, le Pays, n'aboutissent jamais car les critères d'attribution de subvention des collectivités ne sont pas toujours identiques, les lignes de crédit pas toujours mobilisables au même moment.

Nous avons des exemples concrets où les projets mettent des années à aboutir sous prétexte que les financements croisés sont impossibles à mobiliser.

L'exemple récent d'une réunion de financeurs organisée à l'occasion de la validation de l'avant projet définitif de la médiathèque, nous a permis d'illustrer et de constater la complexité des financements croisés. Que ce soit l'Etat -représenté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles-, le Conseil Général, la Région Midi-Pyrénées et même le Pays -qui nous donne accès aux crédits européens- personne n'a été capable d'avancer des chiffres, des pourcentages d'aide et même pour certains, les critères d'éligibilité aux financements.

Pour autant, notre action qui se veut volontariste et dynamique ne peut être paralysée devant un tel enchevêtrement administratif.

L'action politique, telle que je la conçois, ne peut se contenter d'attentisme et d'immobilisme. Elle doit au contraire bousculer les inerties.

Avant d'aborder les grandes masses du budget communal que nous étudierons fin avril, je voudrais faire quelques commentaires quant à notre passage en intercommunalité en 2010.

Comme je l'avais indiqué il y a trois ans lors de ma campagne cantonale en 2008, il était hors de question de subir l'intercommunalité. Il s'agissait de permettre aux élus d'Eauze de choisir notre intégration, notre ralliement à une communauté de communes déjà existante.

Après de longs débats internes, le choix s'est porté sur la Communauté de Communes du Grand Armagnac.

Je ne regrette pas cette orientation, le bassin de vie est pertinent, le travail effectué en 2010 en structurant et en organisant cette intercommunalité nous a rassuré et permis de progresser sur des compétences jusqu'alors peu optimisées à la CCGA.

Je veux parler de :

- *l'action sociale : SAAD*
Portage des repas
Maison de santé
Enfance-jeunesse
- *le tourisme : bien des synergies se mettent en œuvre entre les différents offices de tourisme de la CCGA, des passerelles se créent avec la communauté de communes de la Ténarèze.*
L'embauche d'une directrice d'office de tourisme à Eauze, encore controversée, l'adhésion au schéma départemental, l'inscription d'Eauze comme office de tourisme référent, sont des signes politiques forts que nous avons souhaité montrer au niveau d'Eauze, relayés par la CCGA.
- *la gestion de la voirie intracommunautaire a donné lieu par contre à du mécontentement général de toutes les communes, y compris Eauze. Ceci nous pousse à revoir le budget voirie de la CCGA, à recruter un responsable voirie chargé d'établir un diagnostic de toute la voirie communautaire, de préparer les plannings d'intervention et de coordonner auprès des maires la mise à niveau des routes. Ce recrutement interviendra courant septembre 2011.*

Je me réjouis de l'implication des élus d'ÉAUZE dans les différentes commissions de travail de la CCGA qui travaillent en intelligence avec leurs collègues et impulsent la même dynamique que nous maintenons pour notre ville.

Globalement, l'intégration à l'intercommunalité, qui au passage, nous a permis de réintégrer les zones de revitalisation rurales (ZRR) fut une décision hautement positive pour notre ville.

Le transfert de fiscalité qui nous privait de ressources, puisque nous avons décidé d'en neutraliser l'impact sur nos propres taux communaux, se traduit par un transfert de compétence réussi et ce avec le recul d'une année pleine de fonctionnement.

A titre d'information, la commission des finances de la CCGA réunie la semaine passée a décidé de ne point augmenter les taux de taxe additionnelle, donc de travailler à fiscalité équivalente.

A ce jour, je n'ai toujours pas l'augmentation des assiettes des différentes taxes communales, mais quelques indiscretions semblent nous orienter vers une hausse avoisinant les 1%

~~~~~

*Je vais maintenant vous soumettre les différentes masses qui vont constituer notre budget, en tenant compte de tous les éléments dont j'ai parlé auparavant.*

*Après la baisse des taux communaux opérée l'an passé pour neutraliser la création d'un nouvel impôt, taxe additionnelle sur les trois taxes (taxe habitation + taxe foncier bâti + taxe foncier non bâti), cette année je propose un gel de nos taux.*

*Cette décision, conforme aux engagements de campagne, devient de plus en plus difficile à tenir au regard de financement de nos projets et du désengagement à nos côtés des collectivités (Conseil Général, Conseil Régional, Etat).*

*Le contexte économique exige à chaque niveau de responsabilité, plus de rigueur, plus de gestion, plus d'arbitrages.*

*La commune, premier échelon de proximité, est confortée également à cette problématique et doit opérer de ce fait une politique financière et fiscale courageuse et responsable.*

## Contributions directes 2011 :

|     | Base      | Taux     | Produit   |            |
|-----|-----------|----------|-----------|------------|
| TH  | 3 570 790 | 22,89 %  | 817 353   | (817 K€)   |
| FB  | 3 437 000 | 30,65 %  | 1 053 440 | (1 053 K€) |
| FNB | 187 0100  | 123,05 % | 230 226   | (230 K€)   |
| CFE | 1 408 261 | 30,31 %  | 426 846   | (427 K€)   |

A noter que pour la taxe d'habitation, la partie dévolue au Département et transférée au bloc commune/ intercommunalité, ce qui explique cette augmentation de pourcentage du taux.

Le total de nos recettes fiscales sur les quatre taxes avoisinerait **2 320 K€**. A ceci s'ajoutent :

### \* Allocations de compensation :

|                          |        |  |
|--------------------------|--------|--|
| * TH                     | 153 K€ |  |
| * FB                     | 45 K€  |  |
| * FNB (terres agricoles) | 54 K€  |  |
| * FNB (exo lo)           | 4 K€   |  |

256 K€

|                         |        |
|-------------------------|--------|
| * TP part salaire       | 379 K€ |
| * CPS 2010 (réforme TP) | 404 K€ |

783 K€

\* Dotation forfaitaire de l'Etat 1047 K€

A ceci pouvant se rajouter d'autres subventions émanant du Conseil Général, Conseil Régional, DRAC, Fonds Européens

\* Dotation Solidarité Rurale 159 K€

\* Vente produits fabriqués, prestation, services 253 K€

\* Travaux en régie 250 K€

Les travaux en régie posent un réel problème.

Suite à de nombreux arrêts maladie, à de multiples sollicitations du monde associatif qui souffre du manque de bénévoles, au vieillissement de nombreux bâtiments communaux, à l'application des 35 heures, le travail en régie s'amenuise et si nous voulons rester réactifs, nous faisons de plus en plus appel à de la sous-traitance.

Malgré tout la meilleure organisation du travail et des plannings permet d'envisager un engagement de l'ordre de 250 K€

## I. FONCTIONNEMENT

Dans les dépenses de fonctionnement, l'orientation devait être la suivante :

\* charges à caractère général 1 284 K€

Baisse substantielle par rapport à 2010 due à un transfert des dépenses à l'intercommunalité (fournitures, voirie...)

\* charges de personnel 2 450 K€

Augmentation mécaniques des salaires conjuguée à des prévisions d'avancement de grade, l'intégration de personnel par l'effet de "mise en régie" (enfance/jeunesse) et la montée en puissance de ce service. L'embauche de la bibliothécaire en temps plein impacte également ce budget, budget atténué par certains départs à la retraite non remplacés et une meilleure distribution des tâches de chacun

\* charges de gestion courante 700 K€  
dont 320 K€ en subvention association (OT 86 K€ hors cinéma)

\* frais financiers : 250 K€  
250 K€ en 2010 : comme l'an passé, ceci s'explique par une décreue des emprunts en cours.

Les multiples projets annoncés en début de ce débat d'orientation budgétaire vont générer de nouveaux emprunts. L'enjeu de notre gestion est de poursuivre la politique volontariste de dynamisation de notre ville, dans un contexte économique maussade, sans augmentation de la fiscalité. L'audit demandé doit être un outil décisionnel pour nous aider à arbitrer en tenant compte de toutes ces exigences.

\* amortissement de matériel 255 K€

## **II . INVESTISSEMENT**

\* réfection de l'école maternelle (chauffage, isolation) 500 K€  
dont 300 K€ d'emprunt avec des demandes de subventions en cours auprès de l'Etat.

\* travaux voirie 354 K€  
- 125 K€ en régie  
- 50 K€ programme voirie  
- 146 K€ tour de ville  
- 33 K€ éclairage public

\* travaux bâtiments communaux (régie) 125 K€  
Concernant la médiathèque et l'espace de l'ilot Raphaël, ceux-ci sont en cours d'étude de chiffrage ; ils seront évoqués au budget supplémentaire dans le second semestre de l'année. Cependant pour permettre de préparer ces études, il est nécessaire d'inscrire une partie des crédits à venir. Je propose 167 K€ pour la médiathèque et 426 K€ pour l'ilot Raphaël.

\* matériels  
Les investissements en matériels seront examinés lors de la commission des finances en présence du directeur des services techniques.

\* emprunts  
Je voudrai faire le point également sur les emprunts en cours à et venir :

|           |                 |          |
|-----------|-----------------|----------|
| ¤ en 2008 | Montant emprunt | 0        |
| ¤ en 2009 | Montant emprunt | 1 365 K€ |
| ¤ en 2010 | Montant emprunt | 500 K€   |

*A ce jour, les emprunts positionnés et non débloqués approchent les 1 600 K€. Si l'on débloque 1 300 K€ sur l'année 2011, cela correspond à une annuité de 82 K€ dont 40 K€ de frais financiers.*

---

*En conclusion, les orientations budgétaires pour 2011 sont encore imprécises mais devraient s'affirmer d'ici le budget.*

*Les recettes fiscales devaient être stables. Par contre, lorsqu'on considère que la dotation forfaitaire de l'Etat est de 1 000 K€ et que l'on observe le déficit de 1 600 milliards d'euros de la France, la difficulté de réformer et les problèmes de banqueroutes vécus par nos voisins portugais, espagnols et grecs, il nous faut garder une grande vigilance.*

*En effet, si cette dotation disparaît, l'excédent de fonctionnement serait réduit à zéro.*

*Les finances communales d'une ville de quatre mille habitants comme ÉAUZE, sont également soumises à l'environnement national et européen.*

*Tout l'enjeu de notre gestion sera dans les années futures d'être prudent et sérieux dans les dépenses aussi bien dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement que dans la poursuite des investissements.*

*Je ne cèderai pas à la facilité d'augmenter les impôts, de renforcer la pression fiscale sur les ménages dans cette période difficile, même si d'autres élus à la tête d'autres collectivités n'hésitent pas à compenser par l'impôt leurs lacunes de gestion.*

*Voilà pour 2011, tracées les pistes qui serviront de trames à notre budget.*

*Rigueur, prudence et dynamisme, c'est le défi que nous nous devons de relever ensemble.*

*Je vous remercie."*

S'ensuit un débat fourni sur les réformes, la conjoncture et leur impact sur la collectivité élusate et le territoire communautaire.

- Monsieur BUNET demande des précisions sur les économies envisagées, sur le taux d'endettement de la commune et souhaite une politique d'investissement en s'appuyant sur l'emprunt.
- Madame ROLANDO rappelle son approbation quant au recrutement d'un responsable voirie par la CCGA

Tout le monde s'accorde sur l'importance de bien assumer cette compétence car la voirie est une question sensible à laquelle les administrés sont très attachés.

Après diverses interventions, le débat est clos.

## **2. SOCIÉTÉ RÉALITÉ INFORMATIQUE – CONVENTION FORMATION ÉLECTIONS**

Afin de permettre aux agents du service Elections de bénéficier d'une formation de 1 jour sur le logiciel ELECTIONS et ses applications, la Société Réalité Informatique propose la convention de formation dont vous avez eu copie, pour un montant de 1091 € TTC.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

### **3. REHABILITATION ECOLE MATERNELLE BEAUSOLEIL – SUBVENTION DETR 2011**

Dans sa séance du 26/01/2011, la 2<sup>ème</sup> commission a émis un avis favorable de principe au projet de réhabilitation de l'école maternelle.

Ce bâtiment qui date des années 70 nécessite une réfection totale des installations de chauffage, eau chaude, ventilation, éclairage et isolation. Il est de plus, un gros consommateur d'énergie pour un confort médiocre pour les enfants, le personnel et les enseignants.

Après une étude/diagnostic et une consultation, une proposition comprenant : un chauffage par pompe à chaleur avec régulation à distance, un traitement d'air par centrale double flux, la réfection de l'installation électrique et notamment les sources d'éclairage ainsi qu'une isolation du bâtiment (faux-plafond isolant et remplacement des menuiseries extérieures) a été présentée par Optimal Solutions pour un coût de 417 000 € HT.

Les travaux doivent impérativement être réalisés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 28 août. Ils respecteront la norme HQE et sont éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir et à déposer une demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ex DGE/DSR.

Vous avez eu copie du plan de financement projeté ainsi que de l'estimatif des travaux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Les conseillers souhaitent qu'une attention particulière soit portée sur les questions de nuisances sonores tant au niveau des classes que de la salle de restauration ou celle de jeu. Un récent "raté" au niveau décibel dans un projet similaire à Castera Verduzan est signalé. Les élus de cette commune seront interrogés à ce propos.

### **4. TRANSFORMATIONS EMPLOIS**

Dans le cadre de la gestion des carrières des agents, certains pouvant prétendre à un avancement de grade ont été proposés pour être inscrits sur la liste d'aptitude par le CDG 32.

Suite à la délibération de la commission paritaire compétente, il s'avère nécessaire de transformer les postes de trois agents :

- 2 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
en 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet  
à compter du 01/01/2011
  
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet  
en 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet  
à compter di 01/01/2011

pour permettre aux agents concernés d'être nommés au grade supérieur.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité..



## **5. RECRUTEMENT AGENTS NON TITULAIRES**

L'article 3 alinéa 1 et 2 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, permet de recruter des agents non titulaires pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'une emploi ne pouvant être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la Loi ci-dessus mentionnée, pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de congé maladie, de congé maternité, de congé parental.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir au budget à l'article 6413, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel.

Il demande l'autorisation de recruter des agents non titulaires conformément à la Loi à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, dans les conditions suivantes :

| <b>Emplois pouvant être momentanément pourvus dans les conditions énumérées ci-dessous</b> | <b>grades correspondants</b>                    | <b>niveau de rémunération</b>                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| entretien bâtiments, voirie, ménage, garderie, régies diverses, gardiennage, etc           | adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe       | du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon  |
| service administratif, accueil, standard, courrier, bureautique, etc                       | adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe   | du 1 <sup>er</sup> échelon au 10 <sup>ème</sup> échelon |
| service animation, etc                                                                     | adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe       | du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon  |
| fouilles                                                                                   | attaché de conservation 2 <sup>ème</sup> classe | du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon  |
| Bibliothèque, musée, etc                                                                   | adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe   | du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon  |
| Maître Nageur Sauveteur,                                                                   | ETAPS                                           | du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon  |

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité..

## **6. CONVENTION ENTRETIEN LOCAL SDF**

Dans sa délibération du 09/11/2009, le Conseil Municipal a accepté la mise à disposition d'un agent auprès de la Croix Rouge pour assurer le ménage du local SDF avenue des Pyrénées.

Cette mise à disposition porte sur 1H/semaine pendant 29 semaines (01/10 au 30/04). Ces heures étant facturées à la Croix Rouge, une convention est nécessaire (vous avez eu copie du projet).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité..

## **7. MARCHE NUMERISATION CINEMA**

Dans sa dernière séance, le Conseil Municipal a accepté l'adhésion de la commune au groupement de commande porté par le Conseil Général pour la numérisation du cinéma.

La convention d'adhésion prévoyait "l'adhésion au groupement de commande vaut engagement de chacun de ses membres à signer avec le prestataire retenu, le marché correspondant à hauteur des besoins définis préalablement par chacun".

Mais cela ne suffit pas au service juridique du Conseil Général. Il faut une délibération spécifique pour autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

Le Conseil Municipal doit donc réaffirmer cette autorisation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- Monsieur COURREGES informe le Conseil Municipal de l'avancement de ce dossier : la numérisation interviendra en principe soit en juillet soit en septembre. Une question d'organisation va être posée par la diffusion en 3D, notamment pour la récupération des lunettes nécessaires à chaque spectateur pour la vision 3D

## **8. DESIGNATION NOTAIRE RETROCESSION MUCCIGNATO**

Par délibération en date du 04/09/2008, le Conseil Municipal a accepté le classement en voirie communale de la voie du lotissement Muccignato route de Castelnaud d'Auzan (actuellement rue Edouard Piette).

Afin de pouvoir conclure l'acte de rétrocession pour l'euro symbolique entre Monsieur Muccignato et la commune, le Conseil Municipal doit désigner le notaire chargé d'établir l'acte.

Monsieur le Maire propose l'étude DELZANGLES-ST SEVER à Eauze.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité..

## **QUESTION DIVERSE** : travaux aménagement tour de ville

Les élus font remarquer un problème de signalisation des déviations et interdictions sur le terrain.

La remarque a été faite régulièrement à l'entreprise STPAG et le sera à nouveau.

***La séance est levée à 22H15..***

## RECTIFICATIF : INTERVENTION DE M BOUNET

S'ensuit un débat fourni sur les reformes, la conjoncture et leur impact sur la collectivité élusate et le territoire communautaire.

- ~~• Monsieur BOUNET demande des précisions sur les économies envisagées, sur le taux d'endettement de la commune et souhaite une politique d'investissement en s'appuyant sur l'emprunt.~~

\* Monsieur BOUNET demande sur les incertitudes des versements et de l'Etat et des précisions sur les économies envisagées sur le taux d'endettement de la commune et souhaite une politique d'investissement avantagée sur les taux bas (cela ne va pas durer vue l'inflation) et la marge de manœuvre que laisse le ratio d'endettement de la commune. En fait, soyons plus entreprenant pour l'avenir d'ÉAUZE.

- Madame ROLANDO rappelle son approbation quant au recrutement d'un responsable voirie par la CCGA